



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 58668

Texte de la question

M Jean-Luc Preel attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur l'inquietante reduction des moyens financiers destines a la formation des travailleurs sociaux, reduction due au desengagement de l'Etat. Cette reduction est d'autant plus incomprehensible que la politique sociale actuelle du Gouvernement exige un plus grand nombre de travailleurs sociaux, et que beaucoup de postes restent vacants. Beaucoup de jeunes veulent remplir ces fonctions, les organismes sociaux et les collectivites en recherchent et sont prêts a en recruter plus, mais l'Etat bloque le systeme en freinant la formation. Alors que la loi no 91-14060 du 31 decembre 1991 portant diverses dispositions d'ordre social a decentralise encore plus les services sociaux reconnaissant qu'il n'arrivait pas a gerer les postes vacants, l'Etat n'assume meme plus correctement la derniere mission qui lui revient : assurer la formation des travailleurs sociaux. C'est ainsi qu'en dix ans, le ministere des affaires sociales a fait baisser les effectifs d'etudiants assistants sociaux de 24 p 100 et de 10 p 100 pour les educateurs specialises. Il lui demande donc ce qu'il entend faire pour donner des moyens decents aux centres de formation de travailleurs sociaux afin de leur permettre de remplir leur mission de formation.

Texte de la réponse

Reponse. - La decentralisation a confie aux departements l'action sociale, et donc un grand nombre de services sociaux. Mais l'Etat a cependant conserve le financement des centres de formation des travailleurs sociaux. Il existe donc un probleme d'ajustement entre les besoins en personnels, qui emanent des departements, et l'offre, a la sortie des ecoles, qui depend des decisions de l'Etat. Pour faire face a l'augmentation recente des demandes en personnels, l'ensemble des engagements pris par le ministere des affaires sociales et de l'integration, sera respecte. Dans l'immediat, une dotation supplementaire de 20 millions de francs, par rapport a la dotation budgetaire de base pour 1992 est en cours de delegation. Elle permettra d'augmenter de 10 p 100 les effectifs d'etudiants des la prochaine rentree. A la meme date, le niveau des bourses d'enseignement destinees aux futurs travailleurs sociaux sera aligne sur celui de l'education nationale.

Données clés

Auteur : [M. Pr  l Jean-Luc](#)

Circonscription : - Union pour la d  mocratie fran  aise

Type de question : Question   crite

Num  ro de la question : 58668

Rubrique : Professions sociales

Minist  re interrog   : affaires sociales et int  gration

Minist  re attributaire : affaires sociales et int  gration

Date(s) cl  e(s)

Question publi  e le : 8 juin 1992, page 2468